

LE CONSEIL ACADÉMIQUE RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE, EN SÉANCE DU 28 AVRIL 2025

DÉLIBÉRATION – CAC-2025-VIE INSTITUTIONNELLE-04

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 07 MAI 2025

Date de transmission : 07 MAI 2025

Date de réception rectorat : 07 MAI 2025

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES USAGERS DE LA SECTION DISCIPLINAIRE USAGERS

- VU *le code de l'éducation, et notamment ses articles R.811-10 et suivants ;*
- VU *les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;*
- VU *la délibération du Conseil d'administration en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;*
- VU *l'arrêté portant organisation du scrutin pour le renouvellement partiel de la section disciplinaire du Conseil académique plénier de l'université compétente à l'égard des usagers ;*

Considérant que les représentants élus des enseignants-chercheurs et des chercheurs et les représentants élus des usagers des Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ainsi que de la Commission de la Recherche sont appelés à renouveler partiellement la section disciplinaire du Conseil académique compétente à l'égard des usagers.

Considérant que les membres des collèges définis aux 1^{er} et 2^o de l'article R.811-14 du code de l'éducation sont élus au sein de la Commission de la recherche et de la Commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique par et parmi les représentants élus du collège auquel ils appartiennent.

Considérant que les membres du collège défini au 3^o du même article sont élus au sein de la Commission de la recherche et de la Commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique par et parmi les représentants titulaires et suppléants du collège auquel ils appartiennent.

Considérant que la moitié des sièges au sein de chaque collège est à pourvoir par des femmes, l'autre moitié par des hommes.

Considérant que l'élection des membres de chaque sexe au sein de chaque collège a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours ou, lorsqu'un seul siège est à pourvoir, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Considérant que l'élection de chacun des membres est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative au second tour.

Le Conseil académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), après en avoir délibéré :

Article 1 : Candidatures et résultats aux élections

Collège des usagers

1^{er} tour : femmes

Quatre candidatures sont proposées : Mme Lilith POIRIER, Mme Anaïs KACI, Mme Elisabeth GRAS et Mme Constance DAVID.

Suffrages exprimés : 16 voix

LE CONSEIL ACADÉMIQUE RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE, EN SÉANCE DU 28 AVRIL 2025

Résultats : 12 voix pour Mme Lilith POIRIER, 9 voix pour Mme Anaïs KACI, 9 voix pour Mme Elisabeth GRAS et 10 voix pour Mme Constance DAVID.

Mesdames POIRIER, KACI, GRAS et DAVID sont élues à la majorité absolue des suffrages exprimés.

1^{er} tour : hommes

Quatre candidatures sont proposées : M. Abdelmalek BENNEKA, M. Sébastien RICHARD, M. Thomas GACHOWSKI et M. Sébastien JOLIVOT.

Suffrages exprimés : 17 voix

Résultats : 13 voix pour M. Abdelmalek BENNEKA, 12 voix pour M. Sébastien RICHARD, 9 voix pour M. Thomas GACHOWSKI et 12 voix pour M. Sébastien JOLIVOT.

Messieurs BENNEKA, RICHARD, GACHOWSKI et JOLIVOT sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Article 2 : Composition de la section disciplinaire

Sont élus membres de la section disciplinaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) compétente à l'égard des usagers :

Collège	Membres
Usagers femmes	1- Lilith POIRIER 2- Anaïs KACI 3- Elisabeth GRAS 4- Constance DAVID
Usagers hommes	1- Abdelmalek BENNEKA 2- Sébastien RICHARD 3- Thomas GACHOWSKI 4- Sébastien JOLIVOT

La section disciplinaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) compétente à l'égard des usagers est ainsi renouvelée partiellement avec les membres susmentionnés.

ARTICLE 3 :

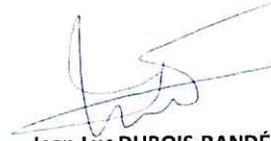
La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

LE CONSEIL ACADÉMIQUE RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE, EN SÉANCE DU 28 AVRIL 2025

Fait à Créteil, le 28 avril 2025

Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.